

CONVOCAATION

Le conseil municipal est convoqué en séance publique, le 7 septembre 2023 à 19h00 à la mairie, salle du conseil.

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Fiscalité locale : DM n°4
- Logement PMR : devis d'étude thermique : options 1 et 2
- Logement PMR : devis pour cuisine incorporée
- Cimetière : devis pour l'installation d'un garde-corps
- Cimetière : DM n°5
- Questions diverses

Fait à la Vèze, le 31 août 2023

Le Maire,
Jean-Pierre JANNIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2023

Le 7 septembre 2023, à 19h00, le conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre JANNIN.

Etaient présents : tous les conseillers sauf M. Jérôme TRONCIN qui donne pouvoir à M. Didier ROCHET.

Date de convocation : 31 août 2023

1/ désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Madame Annick HENRIET pour remplir cette fonction.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

2/ approbation du projet de procès-verbal de la séance précédente

Le maire invite les conseillers municipaux à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2023. En l'absence d'observations, le conseil municipal approuve ce procès-verbal.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération portant sur la vente de matériel de dépose avant le début des travaux du logement PMR.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

3/ fiscalité locale : décision modificative n°4

Le calcul du prélèvement pour hausse du taux de la taxe d'habitation (article 16 de la loi de finances pour 2020), fait apparaître un résultat de 103 €. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide l'ouverture de crédits d'un montant de 103 € au compte 739118/014, pris sur le sur équilibre de fonctionnement.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

4/ logement PMR : devis d'étude thermique. Options 1 et 2

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve les options 1 et 2 pour les missions AMO, phases amont (1000 € HT) et chantier (800 € HT).

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

5/ logement PMR : devis pour une cuisine incorporée

Monsieur le Maire présente 3 offres des sociétés Cuisinella, Ixina et Darty. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, choisit le devis de la société Cuisinella, et demande à Monsieur le Maire de négocier certaines modifications pour le même prix, soit 5328.34 € TTC.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

6/ cimetière : étude des devis pour l'installation d'un garde-corps

Monsieur le Maire présente 3 offres des sociétés Métallerie Bas, Ambiance Jardin, et Metal Factory. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la pose d'un garde-corps sur une longueur de 11 mètres linéaires, et choisit le devis de la société Metal Factory d'un montant de 1800 € HT.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

7/cimetière : décision modificative n°5

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient d'apporter des nouveaux crédits sur le compte 2116 qui a été arrêté lors du vote du Budget Primitif 2023 à 44308 € : le calcul de l'ensemble des devis, celui du garde-corps compris fait apparaître un total d'environ 62300 €. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide les écritures suivantes :

comptes 021 : 18000 € 023 : 18000 € et 2116 : 18000 €

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

8/ logement PMR : vente du matériel déposé

Monsieur le Maire propose aux conseillers et si l'occasion se présente, de vendre une partie du matériel déposé avant le début des travaux. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise le Maire à prendre toute initiative pour mener à bien les transactions.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Informations, questions diverses

Cimetière : avant de réaliser l'hydro-mulching, il est décidé de voir la résistance à la chaleur dans une autre commune ayant utilisé ce procédé.

Une personne recherche un local professionnel

Fin de la séance : 20h30

Liste des délibérations prises lors de cette séance

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Fiscalité locale : DM n°4
- Logement PMR : devis d'étude thermique : options 1 et 2
- Logement PMR : devis pour cuisine incorporée
- Cimetière : devis pour l'installation d'un garde-corps
- Cimetière : DM n°5
- Logement PMR : vente du matériel déposé

Liste des membres présents :

Christophe BOURDIER, Judith BOURGOIN, Jacques CHOPARD, Sandrine CREVOISIER, Annick HENRIET, Jean-Pierre JANNIN, Michel RENAUD, Didier ROCHET, et Alice TONNIN.

Signature du Maire

Signature du secrétaire